

# Syndicat des Attachés des administrations parisiennes



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Madame Geneviève HICKEL  
Sous-Directrice  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
2, rue de Lobau  
75004 PARIS

## ***Le Secrétaire Général***

Paris, le 30 janvier 2015.

Madame,

Nous vous serions reconnaissants de nous accorder une audience sur la question de la PFR.

Nous souhaitons vous rencontrer pour aborder avec vous les points suivants :

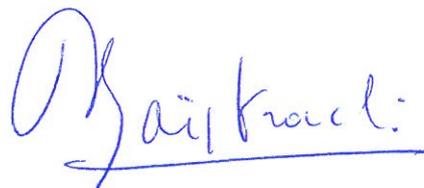
1. Comment la correspondance entre les fonctions exercées par les attachés, attachés principaux et chef de service administratif et les niveaux des primes versées a-t-elle été établie à la Ville ? Un certain nombre de collègues nous font en effet part de leur incompréhension sur les montants qu'ils perçoivent par rapport aux fonctions qu'ils occupent.
2. L'évolution du régime indemnitaire induit par la PFR. Actuellement, les montants de cette prime sont globalement les mêmes que ceux en vigueur sous l'ancien système indemnitaire. Seront-ils amenés à évoluer et sur quels critères ?
3. De nombreux collègues promus en 2014 dans le grade d'attaché principal s'étonnent fortement de n'avoir pas vu leur prime augmenter comme cela était le cas sous l'ancien régime indemnitaire (les taux moyens des différentes primes alors en vigueur pour les attachés principaux étant supérieurs aux taux moyens concernant les attachés – voir tableau en pièce jointe).  
Il a été répondu à des collègues qui faisaient part de leur interrogation suite à leur promotion au grade d'attaché principal que la part "fonctions" de leur PFR allait augmenter suite à ladite promotion mais que la part "résultat" de cette même PFR allait baisser dans les mêmes proportions afin que leur régime indemnitaire reste identique à celui qui était le leur avant leur promotion.  
Cette position de l'administration nous semble étonnante.
4. Nous demandons que le ou les documents établissant les différents chiffrages des niveaux de la part "fonctions" de la PFR ainsi que les critères selon lesquels la part "résultat" de la PFR est modulée nous soient communiqués, comme l'était le tableau des anciennes primes que vous trouverez ci-joint.

... / ...

**10, avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS** tél : 01 42 76 72 77  
fax : 01 44 54 91 67 mail : [unsa-attaches@paris.fr](mailto:unsa-attaches@paris.fr)

Nous voudrions insister sur le fait qu'un malaise certain s'installe chez nos collègues en raison de l'opacité du mécanisme de la PFR, qui tranche avec la clarté des taux moyens et des taux plafonds qui étaient régulièrement communiqués par la DRH aux responsables syndicaux pour l'ancien régime indemnitaire.

Veillez croire, Madame, en l'expression de notre sincère considération.



Ivan BAÏSTROCCHI